Image not found or type unknown

Propriétaire d'une maison en indivision sur un terrain communal

Par **eugenie rose helene**, le **24/08/2018** à **16:30**

Bonjour,

Ma mère est décédée en 2018. Elle a laissé 9 enfants tous majeurs. Elle était propriétaire d'une maison construite sur un terrain communal. Son projet d'achat de la maison avant sa mort n'a pu aboutir.
Aujourd'hui, un de mes frères veut payer l'achat du terrain (alors que ma mère avait laissé l'argent afin de payer).Il tient toujours à payer la taxe foncière chaque année.
Pour information, je suis la seule à occuper la maison familiale à titre gratuit.
Aussi, je voudrais savoir qu'elle sera les conséquences de son acte? Il voudrait acheter au nom de ma mère??? (une morte ne peut acheter??)
Doit-il avoir l'autorisation de tous les autres frères et sœurs?

Par **stellios**, le **25/08/2018** à **04:03**

Bonjour,

[citation]Elle était propriétaire d'une maison construite sur un terrain communal. Son projet d'achat de la maison avant sa mort n'a pu aboutir[/citation]

je ne comprend pas;..... si elle etait propriétaire pourquoi voulait elle acheter la maison ????
D autre part, la maison appartient au propriétaire du terrain sur lequel elle est construite donc ici la commune !

Vous pouvez préciser ?

Cdt

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés